



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024**Délibération n°21/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 27 février 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	9
Votants	12

Objet : Soutien psychologique à destination des étudiants de l'image – Avenant à la convention 2023-2024

Le Pôle Image Magelis a mis en place des permanences psychologiques à destination des étudiants de l'image pour l'année universitaire 2023-2024.

Ces permanences sont assurées par Joan BERNAUD, psychologue clinicien. Les permanences sont totalement gratuites pour les étudiants. Elles sont prises en charge intégralement par le CROUS pour un montant de 4950 € dans le cadre des fonds CVEC [Contribution de Vie Etudiante et de Campus] suite à l'approbation du dossier déposé par Magelis.

Ces permanences psychologiques se déroulent les mercredis matin de 9h30 à 12h30 dans les locaux du Pôle Image Magelis : Maison Alsacienne. Les entretiens ont une durée de 45 minutes à une heure. Trois étudiants sont reçus lors de chaque permanence.

Après un bilan à mi-parcours effectué début janvier, il apparaît que le nombre de demandes est supérieur au nombre de séances programmées initialement. C'est pourquoi il est proposé d'organiser une seconde

demi-journée de rendez-vous le vendredi matin. Le montant de ce complément est estimé à 1950 € soit 13 demi-journées de consultation. Il sera pris en charge par le Pôle Image Magelis.

Le projet d'avenant à la convention relatif à la mise en place de permanences psychologiques qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et psychologue clinicien).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent accepter le principe et les termes de l'avenant établi au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 mars 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 mars 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

